



Ville de Bernay
Délibération : 20
Conseil du 30 juin 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210702-DELCM21-CP-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2021 -

Délibération n° 71-2021

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Gérard LEMERCIER à Julien LEFEVRE, Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Mickaël PEREIRA à Thierry JOSSÉ, Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Céline MENANT à Guillaume WIENER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER.

Absents : Valérie BRANLOT, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 01/05/2021 ET LE 30 JUIN 2021

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23
- VU la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint
- VU l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3^e adjoint
- VU l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5^e adjoint ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-29 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 6^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7^e adjoint ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9^e adjoint ;
- VU l'avis favorable des membres de la commission « Administration générale, finances et économie » en date du 21 juin 2021.

DÉCISION N°38-2021 portant validation du devis de l'entreprise BACQUART pour le remplacement de la porte du Secours Populaire sis 1, bis Boulevard Milville à Bernay

- De valider le devis de l'entreprise Bacquart, pour le remplacement de la porte de sortie du Secours Populaire d'un montant de 3 990.00 HT.

DÉCISION N°39-2021 portant demande de subvention au Conseil départementale dans le cadre du dispositif « Mon village, mon amour » pour les travaux de Notre Dame de la Couture.

- De solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Eure une subvention au titre du programme « mon village, mon amour » à hauteur de 25 %.

DÉCISION N°40-2021 portant validation du devis de l'entreprise Bernayenne de Couverture pour les travaux divers de couverture sur la sacristie de l'église Sainte-Croix à Bernay.

- De valider le devis de l'entreprise Bernayenne de Couverture pour des travaux divers de couverture sur la sacristie de l'église Sainte-Croix à Bernay d'un montant de 4 115,56 € HT.

DÉCISION N°41-2021 portant validation du devis de l'entreprise Biard-Roy portant sur la remise en fonctionnement de l'ensemble des sonneries des cloches de l'église Sainte-Croix à Bernay.

- De valider le devis de l'entreprise Bernayenne de Couverture pour la remise en fonctionnement de l'ensemble des sonneries des cloches de l'église Sainte-Croix, à Bernay d'un montant de 5 795 € HT.

DÉCISION N°42-2021 autorisant le versement du capital décès aux enfants de Madame V. « X », agent décédé le 24 décembre 2020.

- De verser aux ayants droits de Madame V. « X », soit ses deux enfants : J. « Y » et D. « Y », la somme de 7 777,36 € chacun.

DÉCISION N°43-2021 portant attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du plan local d'urbanisme.

- D'attribuer et de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du plan local d'urbanisme à la société CODRA Conseil pour un montant de 64 680 € HT.
- De valider le paiement par phase comme indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

DÉCISION N° 44-2021 portant exonération partielle des redevances pour les terrasses des commerces considérés comme non essentiels au titre de l'année 2021

- Décide que sur tout le territoire communal, les commerces dits « non essentiels » ayant subi une fermeture administrative au cours du premier semestre 2021, seront exonérés partiellement des redevances pour l'occupation du domaine public au titre

des terrasses et des étalages. L'exonération correspond à 50 % du barème tarifaire annuel voté par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

- **DU COMPTE RENDU ci-dessus.**

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 02/07/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

